

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Le quorum est atteint

Membres qui ont pris part à la délibération : **13**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
6 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, à 20 heures, le **douze-décembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

Etaient PRESENT(E)S :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, M. QUEGUINEUR Anthony.

Mmes, GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Etaient ABSENT(E) S EXCUSE(E) S : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

Mme FIRMESSE Mélanie a donné procuration à Mme ZANDONIS Pascale.
M. BLAS Jean-Michel a donné procuration à M. MOUTEL Thierry

M. LELIEVRE Eric a été élu secrétaire.

2024-73 / OBJET : MISE EN PLACE D'UN PORTAIL FAMILLES DE RÉSERVATION ET DE FACTURATION RELATIF À LA RESTAURATION SCOLAIRE, GARDERIE, ACTIVITES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES.

Pour une meilleure organisation et une meilleure gestion, la commune souhaite se doter pour le début d'année 2025, d'un nouveau logiciel « enfance / portail famille ». Ce logiciel accompagne les services dédiés des collectivités locales dans la gestion quotidienne des structures d'accueil de la petite enfance, des services de restauration scolaire, des accueils périscolaires des accueils de loisirs et autres activités extrascolaires.

Il permet d'assurer l'ensemble des traitements indispensables au bon fonctionnement du service Enfance : inscriptions, réservations, pointages et facturations. C'est une solution ergonomique, simple d'utilisation, favorisant la prise en main rapide et un gain de temps au quotidien pour les agents.

Via une plateforme en ligne accessible depuis une tablette, un téléphone portable ou un ordinateur, les familles pourront :

- Inscrire en ligne leurs enfants aux différentes prestations (cantine, activités scolaires et périscolaires).
- Régler en ligne 24h/24 leurs factures.
- Déposer tous les justificatifs d'inscriptions nécessaires aux différentes prestations (fiche sanitaire, attestation CAF, etc...)

Après analyse et démonstration de plusieurs logiciels, ainsi que des retours d'expériences de différentes communes du secteur, il est proposé au Conseil Municipal de retenir le logiciel « BL.Enfance » proposé par Berger-Levrault.

Le montant de l'acquisition, suivant le niveau des options retenues, s'élève à 1 890 € HT (contrat de 3 ans) auquel il faut ajouter une tablette 293 € HT (servant d'outils de pointage pour les agents du service enfance) ainsi que les frais d'installation et de paramétrages 720 € HT, soit un coût total de 2 903 € HT. Les inscriptions papier et par téléphone seront supprimées et remplacées par ce nouveau logiciel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Valide le projet d'acquisition de nouveau logiciel « BL.Enfance / portail famille ».

**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Le quorum est atteint

Membres qui ont pris part à la délibération : **13**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
6 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, à 20 heures, le **douze-décembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

Etaient PRESENT(E)S :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, M. QUEGUINEUR Anthony.

Mmes, GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Etaient ABSENT(E) S EXCUSE(E) S : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

Mme FIRMESSE Mélanie a donné procuration à Mme ZANDONIS Pascale.
M. BLAS Jean-Michel a donné procuration à M. MOUTEL Thierry

M. LELIEVRE Eric a été élu secrétaire.

2024-74 / OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS D'INSCRIPTION D'UN ELEVE DOMICILIE SUR LA COMMUNE FREQUENTANT UNE CLASSE ULIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025.

Madame Garniel, adjointe aux affaires scolaires donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de la direction des affaires scolaires de la ville de Mayenne nous informant qu'un élève domicilié sur notre commune est inscrit en classe de ULIS à Mayenne.

Comme le prévoit l'article L.212-8 du Code de l'Education, cette scolarisation implique la prise en charge, par notre commune d'une participation financière qui s'élevait à 515.06 € pour l'année scolaire 2023-2024. Ce montant nous est transmis à titre indicatif, les coûts de scolarité étant recalculés annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de régler à la ville de Mayenne les frais de scolarité de cet élève pour l'année scolaire 2024/2025 en tenant compte de la revalorisation annuelle qui sera calculée par la ville de Mayenne.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
M. LELIEVRE

Pour copie conforme.
Le Maire
T. MOUTEL

Date d'affichage :

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 053-215302167-20241212-202474-DE



**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 13.

Nombre de membres présents : 11

Le quorum est atteint

Membres qui ont pris part à la délibération : 13

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
6 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, à 20 heures, le **douze-décembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

Etaient PRESENT(E)S :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, M. QUEGUINEUR Anthony.

Mmes, GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Etaient ABSENT(E) S EXCUSE(E) S : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

Mme FIRMESSE Mélanie a donné procuration à Mme ZANDONIS Pascale.
M. BLAS Jean-Michel a donné procuration à M. MOUTEL Thierry

M. LELIEVRE Eric a été élu secrétaire.

2024-75 / OBJET : INFORMATIQUE : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITIONS DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIETE BERGER-LEVRAULT.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la mairie arrive à échéance le 31.12.2024.

Il est proposé à l'assemblée délibérante le renouvellement de ce contrat pour une période de 3 ans avec prise d'effet à compter du 01.01.2025 selon les conditions financières suivantes :

- Versement annuel (« cession du droit d'utilisation ») de 2 961.00 € HT
- Versement annuel (« formation assistance ») de 329.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
M. LELIEVRE

Pour copie conforme.
Le Maire
T. MOUTEL

Date d'affichage :

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 053-215302167-20241212-202475-DE

- Décide d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
M. LELIEVRE



Date d'affichage :

Pour copie conforme.
Le Maire
T. MOUTEL



Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 053-215302167-20241212-202473-DE



MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Le quorum est atteint

Membres qui ont pris part à la délibération : **13**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
6 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, à 20 heures, le **douze-décembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

Etaient PRESENT(E)S :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, M. QUEGUINEUR Anthony.
 Mmes, GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Etaient ABSENT(E) S EXCUSE(E) S : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

Mme FIRMESSE Mélanie a donné procuration à Mme ZANDONIS Pascale.
 M. BLAS Jean-Michel a donné procuration à M. MOUTEL Thierry

M. LELIEVRE Eric a été élu secrétaire.

2024-76 / OBJET : REGULARISATION SUCCESSION MOTTIN - ACQUISITION DE DEUX PORTIONS DE TERRAINS.

Dans le cadre du règlement de la succession de M. MOTTIN Lucien, et suite à la non légalisation des échanges amiables toujours pas réalisés sur ce secteur, il convient de procéder à la régularisation de la voie communale « La Mare ». En effet certaines parties de l'emprise du chemin appartiennent actuellement à la succession Mottin nécessitant ainsi une correction en termes de propriété foncière.

Les documents d'arpentage ont été établis et signés par les propriétaires. Cette opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par cette voie.

Ainsi, afin de permettre la régularisation de ce chemin, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte d'acquérir à l'euro symbolique les terrains cadastrés A 791 pour une contenance de 00ha 01a 46ca et A 793 pour une contenance de 00ha 2a 49ca.
- Désigne l'office notarial Cadet / Guetny-Le Sommer (53100 Mayenne) pour la rédaction de l'acte.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.
- Dit que les frais d'acte seront répartis par moitié.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
 M. LELIEVRE

Pour copie conforme.
 Le Maire
 T. MOUTEL



Date d'affichage :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Le quorum est atteint

Membres qui ont pris part à la délibération : **13**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
6 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, à 20 heures, le **douze-décembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

Etaient PRESENT(E)S :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, M. QUEGUINEUR Anthony.

Mmes, GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Etaient ABSENT(E) S EXCUSE(E) S : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

Mme FIRMESSE Mélanie a donné procuration à Mme ZANDONIS Pascale.
M. BLAS Jean-Michel a donné procuration à M. MOUTEL Thierry

M. LELIEVRE Eric a été élu secrétaire.

2024-77 / OBJET : CREATION D'UNE RESERVE D'INCENDIE – DON D'UNE PORTION DE TERRAIN.

Comme évoqué lors d'une précédente séance, suite à une réunion de travail avec le SDIS de La Mayenne au cours de laquelle le point a été fait sur la défense incendie de la commune, il s'avère nécessaire de procéder à la création de deux réserves incendie pour compléter le dispositif actuel.

La municipalité envisage donc en 2025 la création de deux réserves d'incendie hors agglomération : secteurs hameau de la gare et les Riveries.

Concernant l'emplacement (surface nécessaire environ 250 m²) retenu pour le secteur du hameau des Riveries, la future réserve d'incendie doit être implantée sur un terrain privé classé en zone agricole au PLUi, cadastré A 64 d'une contenance de 318 m² appartenant à Mme SOCHON Irène, domiciliée 6, Les Riveries à St Fraimbault de Prières.

Suite à une rencontre avec cette propriétaire pour lui expliquer notre projet de création de réserve, celle-ci nous a fait part de son intention de céder gracieusement la portion de terrain nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accepter ce don.
- Dit que tous les frais inhérents à ce dossier (bornage, acte etc..) seront pris en charge par la commune.
- Désigne Me Pilleux, notaire à Mayenne pour la rédaction de l'acte.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
M. LELIEVRE

Pour copie conforme.
Le Maire
T. MOUTEL



Date d'affichage :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Le quorum est atteint

Membres qui ont pris part à la délibération : **13**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
6 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, à 20 heures, le **douze-décembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

Etaient PRESENT(E)S :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, M. QUEGUINEUR Anthony.

Mmes, GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Etaient ABSENT(E) S EXCUSE(E) S : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

Mme FIRMESSE Mélanie a donné procuration à Mme ZANDONIS Pascale. M. BLAS Jean-Michel a donné procuration à M. MOUTEL Thierry

M. LELIEVRE Eric a été élu secrétaire.

2024-78 / OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DOTATION COMMUNAL 2023-2028 – CREATION DE DEUX RESERVES INCENDIE EN CITERNE SOUPLE D'UNE CAPACITE DE 120 M3.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département de La Mayenne des « contrats de territoire Dotation communale » sur la période 2023-2028. Une dotation de 32 280 € a été attribuée à notre commune (qui sera portée à 38 736 € si un projet bas carbone est présenté). Sur la période 2023-2025, le solde de la dotation restant est de 16 313 €.

Aussi, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental de La Mayenne une subvention en vue de réaliser les travaux suivants :

Création hors agglomération de deux réserves incendie en citerne souple.

1 - Description détaillée du projet :

Suite à une réunion de travail avec le SDIS de La Mayenne au cours de laquelle le point a été fait sur la défense incendie de la commune, il s'avère nécessaire de procéder à la création de deux réserves incendie pour compléter le dispositif actuel

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Décembre 2024 : Consultation d'entreprises.

Janvier 2025 : Choix de l'entreprise retenue.

Mai 2025 : Réalisation des travaux.

3 – Estimation prévisionnelle détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Création de deux réserves d'incendie	52 041.25 €
Total des dépenses	52 041.25 €

TOTAL HT 52 041.25 €
TVA (X %) 10 408.25 €
TOTAL TTC 62 449.50 €

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (sollicitées) € HT	Total HT
Département (Contrats de territoire)	16 313.00 €
ETAT DETR 2025	15 612.38 €
Fonds propres de la commune	20 115.87 €
TOTAL	52 041.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – volet communal, d'un montant de 16 313 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
M. LELIEVRE

Pour copie conforme.
Le Maire
T. MOUETL

Date d'affichage :



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 053-215302167-20241212-202478-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Le quorum est atteint

Membres qui ont pris part à la délibération : **13**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
6 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, à 20 heures, le **douze-décembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

Etaient PRESENT(E)S :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, M. QUEGUINEUR Anthony.

Mmes, GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Etaient ABSENT(E) S EXCUSE(E) S : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

Mme FIRMESSE Mélanie a donné procuration à Mme ZANDONIS Pascale.
M. BLAS Jean-Michel a donné procuration à M. MOUTEL Thierry

M. LELIEVRE Eric a été élu secrétaire.

2024-79 / OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 (DOTATION EQUIPEMENT TERRITORIAL RURAL) – CREATION DE DEUX RESERVES INCENDIE EN CITERNE SOUPLE D'UNE CAPACITE DE 120 M3.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de Madame La Préfète de La Mayenne une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) en vue de réaliser les travaux suivants : **Création hors agglomération de deux réserves incendie en citerne souple.**

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 52 041.45 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier de demande de subvention.
- Adopte le plan de financement prévisionnel H.T. ci-dessous et sollicite la-dite subvention auprès de Madame Le Préfet de La Mayenne.

PLAN FINANCEMENT PREVISIONNEL HT			
DEPENSES		RECETTES	
Réserve 1 : Hameau de la Gare	27 111.25 €	Subvention Département (Contrat de territoire)	16 313.00 €
Réserve 2 : Hameau des Rivières	24 930.00 €	DETR 2025	15 612.38 €
		Fonds propres	20 115.87 €
TOTAL HT	52 041.25 €	TOTAL HT	52 041.25 €

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
M. LELIEVRE

Pour copie conforme.
Le Maire



Date d'affichage :



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 053-215302167-20241212-202479-DE

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Le quorum est atteint

Membres qui ont pris part à la délibération : **13**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :

6 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, à 20 heures, le **douze-décembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

Etaient PRESENT(E)S :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, M. QUEGUINEUR Anthony.

Mmes, GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Etaient ABSENT(E) S EXCUSE(E) S : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

Mme FIRMESSE Mélanie a donné procuration à Mme ZANDONIS Pascale.
M. BLAS Jean-Michel a donné procuration à M. MOUTEL Thierry

M. LELIEVRE Eric a été élu secrétaire.

2024-80 / OBJET : CREATION D'UNE DEFENSE INCENDIE AU LIEU-DIT « LE BOIS GAUDIN » : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le GAEC de la Denacherie situé sur notre commune a déposé le 02/11/2024 une demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole au lieu-dit « Le Bois Gaudin » à St Fraimbault de Prières.

Dans le cadre de l'instruction d'urbanisme du dossier visé en sujet, le demandeur prévoit la mise en place d'une borne incendie sur le domaine public, le réseau hydraulique existant le permettant.

Considérant qu'actuellement aucune défense incendie ne dessert le lieu-dit « Le Bois Gaudin » et le hameau de « la Gracière » situé à proximité,

Considérant que la défense incendie qui sera installée au lieu-dit « Le Bois Gaudin » pour le nouveau bâtiment agricole servira également à assurer la défense incendie des habitations du hameau de « La Gracière »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide de participer financièrement à hauteur de 50% au montant de ces travaux, soit une participation d'un montant de 2 213.52 € TTC.
- Décide de prévoir les crédits budgétaires au compte 2188 au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
M. LELIEVRE

Pour copie conforme.
Le Maire

Date d'affichage :



**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Le quorum est atteint

Membres qui ont pris part à la délibération : **13**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
6 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, à 20 heures, le **douze-décembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

EtaiENT PRESENT(E)S :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, M. QUEGUINEUR Anthony.

Mmes, GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

EtaiENT ABSENT(E) S EXCUSE(E) S : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

Mme FIRMESSE Mélanie a donné procuration à Mme ZANDONIS Pascale.
M. BLAS Jean-Michel a donné procuration à M. MOUTEL Thierry

M. LELIEVRE Eric a été élu secrétaire.

2024-81 / OBJET : TONTE DES TERRAINS DE FOOTBALL – CONTRAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN ROBOT-TONTE.

La commune va innover pour la tonte des terrains de foot : ils vont être entretenus par un robot-tondeuse qui fonctionnera en toute autonomie grâce à un relais satellite programmé par un point GPS et qui sera commandé à distance par une application gérée par les services techniques. Une alerte se déclenchera dès qu'on cherche à le toucher.

Utilisant la technique du mulching, plus écologique et plus léger qu'une tondeuse, cet équipement limitera donc la portance au sol, permettra d'avoir une tonte quotidienne éliminant les herbes indésirables et permettant ainsi d'obtenir une pelouse de meilleure qualité, de quoi ravir les utilisateurs.

Autre avantage et pas des moindres : diminution de la fourniture d'engrais, suppression du ramassage, du stockage et du recyclage du gazon tondu

Après consultation d'entreprises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de retenir la proposition de l'entreprise Lesieur de Mayenne : contrat de locations de 5 ans, coût annuel HT : 7768.92 € soit 647.41 € HT/mois.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
M. LELIEVRE

Pour copie conforme.
Le Maire, T. MOUTEL

Date d'affichage :

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 053-215302167-20241212-202481-DE



MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Le quorum est atteint

Membres qui ont pris part à la délibération : **13**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
6 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, à 20 heures, le **douze-décembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

Etaient PRESENT(E)S :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, M. QUEGUINEUR Anthony.
Mmes, GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Etaient ABSENT(E) S EXCUSE(E) S : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

Mme FIRMESSE Mélanie a donné procuration à Mme ZANDONIS Pascale.
M. BLAS Jean-Michel a donné procuration à M. MOUTEL Thierry

M. LELIEVRE Eric a été élu secrétaire.

2024-82 / OBJET : BUDGET ANNEXE RESIDENCE LES PRES FLEURIS – DECISION MODIFICATIVE N°2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les comptes budgétaires suivants :

BUDGET PRES FLEURIS				
DECISION MODIFICATIVE N°				
2				
SECTION			FONCTIONNEMENT	
Ch	Art	Libellé	Dépenses	Recettes
042	71355	Variation des stocks des terrains aménagés	30 138.00 €	0.00 €
65	65822	Reversement Excédent des BA au BP	1 887.00 €	0.00 €
70	7015	Vente de terrains aménagés	0.00 €	32 025.00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 2			32 025.00 €	32 025.00 €
POUR MEMOIRE SECTION FONCTIONNEMENT BP 2024			20 005.00 €	20 005.00 €
POUR MEMOIRE RAPPEL DM1			0.00 €	0.00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT BP 2024 (DM1+DM2)			52 030.00 €	52 030.00 €
SECTION			INVESTISSEMENT	
Ch	Art	Libellé	Dépenses	Recettes
16	168741	Autres dettes	30 138.00 €	0.00 €
040	3555	Terrains aménagés	0.00 €	30 138.00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 2			30 138.00 €	30 138.00 €
POUR MEMOIRE SECTION INVESTISSEMENT BP 2024			1 993.97 €	1 993.97 €
POUR MEMOIRE RAPPEL DM1			0.00 €	0.00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT BP 2024 (DM1+DM2)			32 131.97 €	32 131.97 €

La secrétaire de séance,
M. LELIEVRE

Pour copie conforme.
Le Maire, T.MOUTEL



Date d'affichage :



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 053-215302167-20241212-202483-DE



**MAIRIE ST FRAIMBAULT DE PRIERES
53300 ST FRAIMBAULT DE PRIERES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE : ST FRAIMBAULT DE PRIERES – SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : **13.**

Nombre de membres présents : **11**

Le quorum est atteint

Membres qui ont pris part à la délibération : **13**

Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation :
6 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, à 20 heures, le **douze-décembre**, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur MOUTEL Thierry, Maire

Etai~~ent~~ PRESENT(E)S :

Mrs MOUTEL Thierry, LELIEVRE Eric, EVEILLARD Philippe, PERRIER André, GERNOT Joël, M. QUEGUINEUR Anthony.

Mmes, GARNIEL Ophélie, DALIBARD Lucie, PARADIS Jennifer, JANVIER Maggy, ZANDRONIS Pascale.

Etai~~ent~~ ABSENT(E) S EXCUSE(E) S : Mme FIRMESSE Mélanie, M. BLAS Jean-Michel.

Mme FIRMESSE Mélanie a donné procuration à Mme ZANDONIS Pascale.
M. BLAS Jean-Michel a donné procuration à M. MOUTEL Thierry

M. LELIEVRE Eric a été élu secrétaire.

2024-83 / OBJET : BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les comptes budgétaires suivants :

BUDGET COMMUNE				
DECISION MODIFICATIVE N°				2
SECTION			INVESTISSEMENT	
Ch	Art	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2051 OP 138	Concessions et droits similaires	3 500.00 €	0.00 €
21	2151 OP 161	Réseaux de voirie	-6 000.00 €	0.00 €
21	2188 OP 124	Autres immobilisations corporelles	2 500.00 €	0.00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°2			0.00 €	0.00 €
POUR MEMOIRE RAPPEL DM1			35 355.00 €	35 355.00 €
POUR MEMOIRE SECTION INVESTISSEMENT BP 2024			736 349.20 €	736 349.20 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT BP 2024 (DM1+DM2)			771 704.20 €	771 704.20 €
SECTION			FONCTIONNEMENT	
012	6218	Autre personnel extérieur	3 000.00 €	
012	6450	Charges de sécurité sociale	-2 500.00 €	
012	6413	Personnel non titulaire	-1 000.00 €	
011	615221	Entretien et réparation sur bâtiments publics	-17 100.00 €	
011	60621	Combustibles	6 000.00 €	
011	61521	Entretien et réparation terrains	4 000.00 €	
011	615231	Entretien et réparation sur voiries	-2 000.00 €	
011	622	Rémunérations d'intermédiaires	3 500.00 €	
011	623	Publicités publications	3 500.00 €	
011	626	Frais postaux et télécommunications	2 600.00 €	
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°2			0.00 €	0.00 €
POUR MEMOIRE RAPPEL DM1			0.00 €	0.00 €
POUR MEMOIRE SECTION FONCTIONNEMENT BP 2024			1 177 927.00 €	1 177 927.00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT BP 2024 (DM1+DM2)			1 177 927.00 €	1 177 927.00 €

La secrétaire de séance,
M. LELIEVRE

Pour copie conforme.
Le Maire, T. MOUTEL



Date d'affichage :



Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le ID : 053-215302167-20241212-202483-DE
--